



Comité de Vigilance en Travail Social

Rapport d'activités

2021-2022-2023



Table des matières

1. Le fonctionnement du CVTS	4
2. Bilan moral	10
1. Les formations.....	10
2. Les avis et rencontres en bureau	12
3. Journées d'étude, colloques, groupes de travail	18
4. Articles, cartes blanches et émissions TV.....	20
3. Analyse transversale	21
4. Comptes (2021-2022-2023)	Erreur ! Signet non défini.

Introduction

Le présent rapport d'activités comporte donc le rapport des trois dernières années en un seul document : 2021, 2022 et 2023.

Le dernier rapport d'activités faisait déjà le bilan de deux années. Le confinement a évidemment mis à mal nos activités et notre fonctionnement. Bien plus, l'anniversaire de nos 20 ans a mobilisé fortement le bureau.

C'est donc un regard sur trois années que nous poserons. Et le paysage est varié... Un confinement qui nous a contraints à tenter de nous rencontrer par visioconférence, le lancement des bistrotts du social et pour fêter nos 20 ans d'existence et de militantisme, un colloque sur le travail social clandestin, réunissant 300 personnes.

Le travail social demande la rencontre, du collectif et de la déontologie. Définitivement... Que la lecture de ce rapport soit donc juste les prémices à une prochaine rencontre et un prochain débat.

Bonne lecture !

1. Le fonctionnement du CVTS

Avant de déplier les questions de fond, jetons un regard sur le fonctionnement habituel du CVTS : bureau et plénière, permanence téléphonique et notre communication digitale.



Bureau (2 par mois)

- 2021 : 17 réunions
- 2022 : 16 réunions
- 2023 : 18 réunions

Et une mise au vert en juillet de chaque année



Permanence téléphonique (1 par semaine)

- 2021 : 40
- 2022 : 35
- 2023 : 37



Site internet et réseaux sociaux

- Site : 2700 visites par mois
- Newsletter : 719 abonnés
- Facebook : 1211 abonnés (89 publications en 3 ans)



Assemblée plénière

plénière : 366 membres, dont 111 organisations
 Manifeste : 1160 signatures individuelles et 113 institutionnelles

➤ Le bureau

Les réunions de bureau sont l'occasion d'analyser collectivement les interpellations et les différentes demandes de formation. Quand cela s'avère nécessaire, nous recevons des travailleurs sociaux en questionnement (une rencontre par bureau). Nous nous réunissons 2 fois par mois (sauf vacances), dans 2 écoles sociales bruxelloises.

Le bureau est composé de travailleurs sociaux, un mixte entre professeurs d'écoles sociales et des travailleurs du secteur social.

Nous constatons que la participation au bureau des travailleurs de terrain demeure compliquée. En 3 ans, nous avons rencontré quelques départs. Les raisons sont variées : départ à la pension, changement de travail ... Bien plus, des personnes ont rejoint le bureau, mais n'ont pas pu s'investir comme elles le désiraient.

Des représentants d'association sont présents structurellement dans le bureau (fédération des services sociaux, Ligue des Droits humains, syndicats...). Lors d'un départ d'une de ces personnes, le remplacement attendu n'est pas toujours simple. Parfois, il se révèle impossible.

Certains se sont investis quelques mois, d'autres quelques décennies... nous tenons à remercier toutes ces personnes : Aude, Marie-Carmen, Sophie, Bernard, Sylvie, Marie-France, Marie-Christine, Julie, Christian, Céline, Manu, Joachim.

Mais le bureau reste vivant et bienveillant ; nous fonctionnons dans le respect du rythme de chacun.

Nous sommes évidemment en réflexion sur notre fonctionnement et la poursuite de nos missions. Nous avons déjà amélioré quelques éléments de notre organisation : une meilleure répartition des tâches entre nous, un espace cloud pour nos documents, une meilleure animation de nos bureaux (même si nos bureaux sont aussi des moments de convivialité nécessaire)

Différentes pistes sont avancées pour que le bureau reste un lieu mixte (enseignants et intervenants sociaux) :

- ✓ Réfléchir à notre fonctionnement avec Collectv-A, qui *accompagne la transformation des collectifs et des organisations*. Nous devons entamer ce travail juste avant le confinement...
- ✓ Constituer un groupe de personnes (avec une expertise) qui ne seraient pas nécessairement présentes tout le temps au bureau, mais qui pourraient être sollicitées selon les moments et les besoins. Ainsi, Simon Menschaert un avocat pénaliste et John Cultiaux un chercheur de la Fopes sont disponibles

pour nous aider. Ils rejoignent Renaud Maes (ULB) qui est intervenu lors du colloque.

- ✓ Réaliser un kit d'accueil (valeur, fonctionnement, organisation), qui complétera notre accueil chaleureux...

Enfin, à côté des bureaux, *la mise au vert* nous permet de sortir du quotidien pour réfléchir de manière plus globale au CVTS. C'est lors de la mise au vert de 2022 que le bureau a réfléchi aux *20 ans du CVTS*. Le travail social clandestin s'est imposé. Le bureau a décidé de freiner les formations pour se consacrer à l'organisation du *colloque sur le travail social clandestin*.

➤ **Les permanences téléphoniques**

Elles se déroulent tous les jeudis après-midi hors vacances. Elle est tenue par un membre du bureau. Quand l'entretien téléphonique ne suffit pas pour éclairer suffisamment la personne, nous l'analysons lors du bureau pour y apporter une suite plus complète. Certaines situations plus complexes nécessitent une rencontre lors du bureau.

En 2022, nous avons constaté qu'elle était moins utilisée, peut-être sous l'effet du confinement. Un message rappelant son existence a été envoyé auprès de nos partenaires (page Facebook, newsletter, CBCS, guide social, fédérations...).

➤ **Site Internet et réseaux sociaux**

Notre site Internet avait été rajeuni. L'ASBL Banlieues, que nous avons choisie pour sa proximité, ses valeurs et qui pratique des prix très compétitifs, se révèle toujours à la hauteur des attentes.

○ Site Internet :

Que cherchent les internautes sur notre site ? Essentiellement les ressources (codes, chartes, articles...) et les actualités du CVTS



La fréquentation générale du site Internet est en hausse constante d'année en année : une moyenne de 2194 visites par mois en 2021, 2479 visites par mois en 2022 et 2718 visites par mois en 2024. Depuis la création du site, 232 072 visites ont été comptabilisées.

Sans surprise, c'est en novembre 2023 que le site a été le plus visité sur cette période (3596 visites sur le seul mois de novembre 2023), correspondant au mois de l'organisation de notre colloque pour nos 20 ans sur le travail social clandestin.

Les liens entrants restent constants : Google caracole en tête, suivi de Facebook, qui sont toujours les principales origines des visites. Au total, 48 liens entrants différents sont répertoriés depuis la création du site.

- Newsletter : nous avons gagné des inscriptions à la newsletter dite publique de façon régulière : 562 inscrits fin 2021 (+53), 629 fin 2022 (+67) et 719 fin 2023 (+90). L'augmentation progresse même d'année en année. Il est à noter que les nouveaux membres sont automatiquement inscrits aux newsletters « publique » et « plénière ».

5 newsletters ont été envoyées en 2021, 15 en 2022 et 17 en 2023 (toutes listes confondues).

- Facebook : notre page compte 1211 abonnés au 26 février 2024 (gain de 242 abonnés depuis le 29/9/2021). On compte deux tiers de femmes pour un tiers d'hommes. En termes de tranches d'âge, on trouve une majorité

de personnes entre 35 et 44 ans, suivis de près par les 25-34 ans et les 45-54 ans. Viennent ensuite les 55 et +, et très peu de 18-24 ans. En termes d'origine géographique, on trouve 1157 Belges, dont une majorité de Bruxellois (269), Liégeois (102), Namurois (44), Carolo (40) et LLN (16). Nous sommes suivis également au Grand-Duché du Luxembourg (39), mais aussi au Maroc, Canada, Luxembourg, Madagascar, Cameroun, Colombie, Côte-d'Ivoire et Suisse !

Nous avons réalisé 22 publications en 2021, 38 en 2022, et 29 en 2023. La fréquence dépend bien sûr de notre actualité ou de l'actualité sociale, mais aussi de notre réactivité qui reste variable selon les périodes.

➤ **Assemblée plénière**

L'Assemblée plénière réunit les membres du CVTS (associations ou personnes), adhérant à la plateforme.

Cette assemblée se réunit au minimum 1 fois par an. Auparavant, le rapport d'activités était présenté tous les ans ; nous sommes passés à une autre temporalité (2 ans et ici 3 ans). Tous les 3 ans, cette assemblée élit les membres du Bureau qui se présentent.

L'Assemblée plénière est également l'occasion d'aborder une actualité ou une thématique particulière qui nous occupe ou nous préoccupe.

Lors des deux assemblées plénières (novembre 2021 et mai 2022), les débats ont mis en avant le besoin d'avoir des lieux ouverts pour échanger autour des pratiques de résistance. Deux pistes d'action sont ainsi mises en travail

- Créer des « cafés du Comité » décentralisés et à bas seuil d'accès. Un groupe de travail (des membres du bureau, mais aussi des membres de l'assemblée plénière) va se charger de dessiner la colonne vertébrale de ces lieux conviviaux. Le travail se fera en distanciel en 2022. Initialement appelés les cafés comités, ils s'appelleront *les bistrots du social*, concept influencé par une expérience française (les cafés « repaires », bistrot des auditeurs de l'émission « là-bas si j'y suis » de Daniel Mermet, qui acceptent qu'on reprenne l'esprit). Les éléments structuraux sont mis en place par le groupe de travail : texte de présentation, nom, intégration dans notre site Internet, formulaire, rituel d'animation et carte interactive. 4 lieux sont pressentis : Bruxelles, le Brabant Wallon, Charleroi et Mons. Le premier bistrot aura lieu à Charleroi en mars 2022. Mons

en a organisé 4, mais la ferveur des premiers moments s'essouffle. Bruxelles et le BW peinent à trouver les porteurs. À relancer ?

- Des professeurs d'écoles sociales assistaient à l'assemblée plénière. Certains d'entre eux ont fait le constat que la formation en travail social était aussi bousculée, comme le travail social. Valérie, une enseignante carolo, va lancer une invitation pour réunir les écoles sociales de la fédération Wallonie-Bruxelles. La première réunion, en février 2022, rassemble 6 écoles sociales et décision est prise de créer un *manifeste pour la formation en travail social*. Le travail se fera avec l'aide de Jean Blairon avec la majorité des écoles d'assistant social, rejoint par deux écoles d'éducateurs. Depuis, le CFTS (Collectif des formatrices et formateurs en travail social) vole de ses propres ailes, avec en son sein, une participation active d'enseignantes et enseignants impliqués dans le bureau et dans l'AG du CVTS, et un investissement matériel non négligeable du comité. Mais tout est parti d'une assemblée plénière... Le manifeste a été finalisé en 2024 et fera l'objet d'une après-midi de débat à Charleroi en avril 2024.

L'assemblée plénière qui a suivi le colloque sur le travail social clandestin a permis de mettre en avant la question de la mobilisation et l'importance de faire collectif.

Au 31 décembre 2023, le CVTS compte 366 membres, dont 111 organisations, ventilés comme suit :

- ✓ Membres individuels : + 7 en 2021, + 15 en 2022, + 17 en 2023
- ✓ Membres associatifs : + 4 en 2021, + 2 en 2022, + 4 en 2023.

Le nombre d'associations membres ne progresse que très lentement, des efforts sont toujours à faire à ce niveau. Côté *Manifeste du travail social*, le 26 février 2024, nous comptons un total de 1160 signataires individuels et 113 associatifs. Ce qui représente un gain de 98 signatures individuelles et de 8 associations en 3 ans.

En bref :

- Le bureau et l'assemblée plénière ont nourri des projets, à côté des activités classiques : Bistrots du social (à relancer ?), manifeste pour la formation en travail social, le colloque sur le travail social clandestin.
- L'équilibre du bureau est complexe. Des pistes d'action existent pour la continuité du bureau : travail avec Collectiv-A, fonctionner avec personnes-ressources à côté du bureau.

2. Bilan moral

Outre les projets spécifiques, les activités habituelles du CVTS se déclinent à travers différents espaces : formations, avis (permanence téléphonique, mail ou bureau), participation à des colloques ou des groupes de travail, rédaction d'articles ou interview...

Les années 2021 et 2022 ont été encore fortement chahutées par la Covid. Cela a entraîné des reports, voire des annulations d'activités.

1. Les formations

Nous travaillons essentiellement à la demande des équipes et des travailleurs sociaux. Cela nécessite d'ailleurs un travail de clarification de la demande.

Nous privilégions le groupe restreint et le présentiel pour les formations. Ainsi, les périodes de confinements ont eu comme conséquence l'annulation de certaines formations. L'organisation du colloque a aussi mobilisé fortement les énergies du bureau, nous poussant à ne plus accepter les demandes de formation en 2023. 2024 permet donc de reprendre un rythme habituel et de répondre au mieux aux attentes des équipes.

Les formations se donnent habituellement en deux temps :

- Rappel des notions du secret professionnel dans ses dimensions éthiques et légales
- Travail sur des situations amenées par l'équipe.

Nous recevons aussi des demandes de formation pour une seule matinée ou avec beaucoup de participants. Nous gardons notre principe (2 matinées avec un groupe restreint) qui permet une réelle appropriation des repères éthiques autour de situations rencontrées.

	Formations réalisées	Formations déclinées (Covid, temps, hors sujet, inscriptions)
2021	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Cours de déontologie et d'éthique au sein du MIAS (Bruxelles). Animation par 5 membres du bureau. <input type="checkbox"/> 5 formations destinées à des équipes travaillant avec la grande exclusion (sans-abrisme, réfugiés) <input type="checkbox"/> 1 formation autour des pratiques de communication vers le grand public 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Une association chargée de la promotion de la laïcité ? <input type="checkbox"/> 2 formations au sein d'un catalogue de formation (Covid et inscriptions) <input type="checkbox"/> 2 CPAS (Covid et groupe trop large) <input type="checkbox"/> 1 centre aux missions généralistes (Covid)

	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1 formation pour une association travaillant avec des femmes victimes de violences sexuelles 	
2022	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2 formations pour des équipes travaillant dans le secteur des réfugiés. <input type="checkbox"/> Service généraliste <input type="checkbox"/> Participation à une formation pour des AS de CPAS, organisée par le collectif Umoya. <input type="checkbox"/> Maison d'accueil <input type="checkbox"/> Équipe mobile en soutien de patients 	3 formations refusées (équipe de TS au sein d'une organisation publique, centre généraliste et maison d'accueil)
2023	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Une maison d'accueil <input type="checkbox"/> Centre généraliste <input type="checkbox"/> Réseau de travailleurs sociaux dans le secteur de la santé 	Une dizaine de refus (reprise de contact en 2024)

NB : pour préserver un minimum confidentialité, nous restons évidemment évasifs sur l'identité des demandeurs.

Au bout de ces 3 ans, nous pouvons mettre en avant 3 éléments :

- Le bureau a décidé d'arrêter d'animer le cours de déontologie et d'éthique au sein du MIAS. Avec recul, il nous a semblé que ce n'est pas au CVTS de prendre ce rôle dans sa globalité (cela implique examen, délibération avec de futurs professionnels). Ce cours a été repris par une enseignante qui invitera le CVTS lors d'un cours.
- Nous proposons aussi une formation au sein de catalogue de formation continue de hautes Écoles : *le secret professionnel empêché, une éthique pour éclairer les missions du travail social*. Force est de constater que cela n'a pas rencontré un public qui est à la recherche, parfois, de formations proposant des outils plus pratiques.
- Fin 2023, nous avons décidé d'adapter nos tarifs (en restant en-dessous des prix habituels du marché). Rappelons que les montants reçus pour la formation sont utilisés pour les activités du CVTS.

2. Les avis et rencontres en bureau

Nous sommes accessibles par mail ou via la permanence du jeudi après-midi. Les demandes d'avis et d'éclairage représentent un travail régulier pour le bureau. Les travailleurs sociaux nous interpellent via la permanence ou par mail. Certaines interpellations ne demandent pas un travail rapproché, un court éclairage apparaissant suffisant.

D'autres situations sont évidemment plus complexes. Une situation convoque différentes notions : la situation singulière d'une personne, un contexte institutionnel précis, un environnement et une temporalité particulière. Ainsi, certains de ces premiers contacts débouchent sur une rencontre en bureau ou sur un projet de formation au sein de l'institution. Nous privilégions la rencontre qui permet de déplier la situation et d'élaborer collectivement les pistes. L'analyse collective du bureau est de toute façon activée. On retrouve l'importance de réunir différentes personnes et profils autour de la table.

Il nous arrive de décliner certaines demandes ou de nous limiter à émettre des avis généraux. C'est le cas quand des personnes nous interpellent pour des situations personnelles et conflictuelles : travailleurs sociaux en conflit avec leur hiérarchie, usagers... Quand ce sont des personnes en lien avec des services, nous réorientons évidemment celles-ci vers des services adéquats.

D'autres demandent sortent de notre champ de compétence : certaines situations relèvent plus du secteur psychologique ou médical, d'autres relèvent de la compétence de syndicat ou d'un juriste, voire d'un tribunal.

Les avis que nous avons rendus durant 2021, 2022 et 2023 seront regroupés par thème, par facilité de lecture.

Secret professionnel

- Des travailleurs se trouvent face à un dilemme à propos d'un résident d'un appartement supervisé. Celui-ci a des troubles psychiatriques et menace un adolescent. Une bande du jeune le venge à travers un passage à tabac le menant à l'hôpital. Entre la menace qu'il représente vers les jeunes adolescents et son statut de victime, l'équipe est venue chercher un éclairage.
- La juriste d'un service d'aide d'une administration publique se pose des questions quant au RGPD et plus précisément sur la durée de conservation des informations contenues dans les dossiers des bénéficiaires du service quand les dossiers sont clôturés.

- Dans un centre d'hébergement pour jeunes, un adolescent a eu des tentatives de relations sexuelles forcées. Un dépôt de plaintes a suivi, avec une prise en charge psychologique. Le procureur du Roi reproche aux travailleurs sociaux de ne pas l'avoir prévenu plus tôt.
- Un responsable d'association travaillant dans le secteur des immigrés demande un éclairage sur le secret professionnel dans un contexte de lutte contre le terrorisme.
- Une association travaillant en faveur des personnes LGBTQIA+ a ouvert un compte Facebook et communique avec les personnes via Messenger. Les personnes du Conseil d'administration sont administrateurs de la page Facebook et ont donc accès aux différentes communications. Le CVTS envoie un éclairage en rappelant la confidentialité de ces messages.
- Un assistant social, accusé par son employeur de rupture du secret professionnel, nous contacte pour avoir des précisions sur les contours du secret professionnel.
- Dans un centre Fedasil, un mineur de 17 ans a des relations sexuelles avec une autre mineure de 12 ans avec son consentement. Les intervenants nous interpellent pour obtenir un éclairage sur la juste attitude à tenir. Un entretien téléphonique a été nécessaire pour obtenir le contexte, déterminant pour ce type de situation.
- Un assistant social travaillant dans le secteur de la toxicomanie se demande s'il doit prévenir les parents d'un mineur qu'il accompagne.
- Une assistante sociale d'hôpital respecte le secret professionnel face à une mineure de 15 ans, enceinte et subissant des violences de la part du conjoint. En aucun cas, elle ne voulait que l'information soit communiquée à ses parents. Un dispositif est mis en place pour soutenir la jeune. Plus tard, la mère accusera l'assistante sociale de ne pas l'avoir prévenue.
- Dans une structure psychiatrique d'un hôpital, une adolescente se terre dans un mutisme. Les intervenants psychosociaux peuvent-ils contacter l'établissement scolaire sans son accord ?
- Des travailleurs sociaux d'un service d'accueil familial se demandent s'ils peuvent partager des informations avec le psychiatre de l'hôpital par rapport à une jeune fille suicidaire

Informatisation du travail social

- Les autorités communales décident d'installer un programme informatique pour encoder toutes les personnes qui se présentent aux services communaux, y compris le service social. Les travailleurs sociaux nous interpellent par rapport au RGPD et au secret professionnel.
- Un programme informatique a pour objet de renforcer la détection des vulnérabilités des femmes enceintes à Bruxelles. Pour assurer un suivi

de ces personnes vulnérables, un encodage de ces personnes est réalisé et des propositions d'accompagnement sont suggérées.

Réflexion autour du projet « Born in Brussel ».

- Demande d'avis sur le dispositif REDI. *REDI est un outil en ligne qui permet de déterminer pour chaque famille dans quelle mesure le revenu familial est suffisant pour vivre dans la dignité-* (source : site du SPP intégration sociale). Différents avis et analyses seront récoltés (Fewasc, travailleurs de CPAS membres du CVTS...)
- Un professeur d'école sociale nous interpelle pour partager son constat : de plus en plus de travailleurs sociaux en CPAS utilisent Facebook pour récolter des informations sur le demandeur d'aide (enquête sociale). Cette pratique n'est pas illégale, mais elle n'est pas déontologique.

Justice, police et travail social

- Un service social de la police propose un travail de prévention de la souffrance psychologique et émotionnelle au travail pour les policiers et leurs familles. Cette équipe psychosociale veut repenser la déontologie concernant leurs relations avec les policiers et les structures hiérarchiques. La rencontre a donné suite à une proposition de formation.
- Une assistante sociale de CPMS nous interpelle pour un éclairage autour d'une situation mettant en jeu une adolescente de l'école dans une situation très délicate (suspicion de danger). Le service jeunesse de la police, suite à la réception d'une apostille du Procureur du ROI, demande à rencontrer l'adolescente au sein de l'école. L'assistante sociale se demande si l'apostille la délie du secret professionnel.
- Dans un centre d'accueil de jour pour sans-abri, une personne et son chien agressent un intervenant. L'équipe se questionne sur la possibilité de déposer plainte. La scène de violence fait-elle partie du secret professionnel ?
- Une mère d'un enfant, placé dans un service résidentiel, porte plainte contre le service (et spécifiquement contre un travailleur social) pour abus de pouvoir. Sous la demande d'un juge d'instruction, un psychologue est convoqué à la police. Le service se demande ce qu'il peut ou doit divulguer.
- Une intervenante constate qu'une adolescente est en réel danger. En accord avec son institution, elle interpellera la police. La mère est en colère, mais le soutien institutionnel est peu présent.
- Une étudiante percevant un RIS demande si elle peut porter plainte contre une assistante sociale d'un CPAS.
- Une AMO participe à une coordination sociale rassemblant différents acteurs. Un inspecteur de police demande à rejoindre un sous-groupe de travail. Le secret professionnel empêche cette présence. Des retours réfléchis et généraux peuvent se faire.

- La police et le substitut du Procureur du Roi font pression sur des travailleurs sociaux de CPMS afin d'avoir accès à un dossier d'un élève. Une simple apostille ne suffit pas pour pouvoir lever le secret professionnel. La directrice a rédigé un courrier à partir de nos recommandations.
- Un usager se plaint du suivi d'un AS. Nous le renvoyons vers un avocat et l'UFAS.

Instance de contrôle et administration

- Une association travaillant dans le logement est sommée de donner les coordonnées personnelles des personnes accompagnées, dans le cadre d'un contrôle par l'administration. Le fonds du logement demandera un avis éclairé d'un avocat. Sa réponse fera l'objet d'une analyse du bureau et d'un collaborateur (avocat). Au centre de débat, le travail social et le secret professionnel au sein des APL, AIS et régie de quartier.

Pratiques institutionnelles

- Une assistante sociale de CPAS nous interpelle, car elle est témoin de pratiques clientélistes et arbitraires. De plus, le harcèlement qu'elle a vécu l'a conduite en arrêt de maladie.
- Une école sociale se questionne sur sa position suite à des interpellations d'étudiants ayant observé des pratiques violentes au sein d'une institution de stage.
- En CPAS, l'accès au dossier s'avère souvent compliqué. Même quand il y a obligation (en cas de recours au tribunal de travail), cet accès n'est pas automatique. L'ADAS (Association de défense des allocataires sociaux) élargit le débat autour de l'accès du dossier par des personnes souffrant de troubles psychiatriques. L'argumentation légale et déontologique montre un débat complexe. Cela renvoie aussi à la manière de dire les choses et la place de la personne dans l'accompagnement.
- Une assistante sociale, travaillant dans le secteur des logements sociaux, est sommée d'informer les habitants de l'importance de se vacciner.
- Une psychologue travaillant dans un centre de santé mentale s'interroge sur la durée de conservation des dossiers. Une loi fédérale cadre cette durée pour les professions de soin.
- Une AS de CPAS demande la carte bancaire d'une personne afin de consulter les extraits bancaires. C'est interdit et pourtant une pratique assez courante.
- Une nouvelle fonction prend de l'ampleur dans le champ social, celui d'informaticien public pour les personnes désemparées face à la digitalisation. Une charte est rédigée et notre avis est sollicité.



- Un CPAS se penche sur une question épineuse : des AS, par manque de temps et face à des personnes fragiles, travaillent avec le réseau primaire de la personne, parfois sans un suivi de la personne concernée. Le CPAS rédige une note et demande notre avis. Une rencontre sera nécessaire.
- Tous les services d'un CPAS vont être regroupés dans un même paysager dans un nouveau bâtiment avec 15 « parloirs » (espaces de rencontre individuels) : 50 travailleurs de tous les services. Les travailleurs sociaux ne sont pas d'accord.
- Une assistante sociale du service logement nous interpelle à propos de la collaboration CPAS/Commune en matière d'adresse de référence. Une circulaire précise qu'en cas de doute, une visite domiciliaire doit s'effectuer avec l'agent de quartier. La ligue des Droits Humains a introduit un recours par rapport à cette circulaire.

Questions déontologiques

- Un service social de CPAS reçoit une lettre anonyme de dénonciation d'une personne suivie par le service. Selon le courrier, la personne travaille au noir auprès d'un couple âgé et aurait extorqué le couple pour un montant élevé. La police a aussi reçu la lettre de dénonciation.
- Un étudiant demande de filmer un entretien pour nourrir un travail. Un jeu de rôle nous semble plus approprié et respectueux.
- En CPAS, un fils dénonce des faits autour de sa mère. L'assistant social contacte le fils pour avoir plus de précisions sur cette dénonciation. L'ADAS et le CVTS partagent leurs avis négatifs sur ce type de démarche.
- Un stagiaire effectuant son stage dans une maison de quartier se trouve face à un dilemme. Deux jeunes ont tabassé un autre jeune qui décèdera quelques jours plus tard. Les intervenants sociaux sont au courant, mais respectent le secret professionnel. Les deux jeunes continuent à fréquenter la maison de quartier.

La fonction sociale

- Un travailleur social au sein d'un service d'accrochage scolaire a un statut d'enseignant (pour des raisons financières de l'asbl), mais sa fonction est bien celle d'un travailleur social. Sa direction conteste qu'il soit soumis au secret professionnel, car il est un enseignant (devoir de discrétion). C'est bien la fonction qui permet de déterminer si le travailleur est soumis au secret professionnel.
- Une étudiante assistante sociale réalise son stage au sein d'un service de santé mentale (conseiller en emploi). L'équipe étant pluridisciplinaire, elle se demande à quel code de déontologie elle doit se référer.

- Une travailleuse sociale effectuant un travail de maraude s'inquiète de l'intégration dans l'équipe de personnes sous contrat article 60. Ces personnes ne sont en effet pas formées au secret professionnel. Cela renvoie notamment au manque général de formation sur le secret professionnel dans les équipes.
- Dans une institution avec de nombreux services, des responsables s'occupent de la gestion des contrats d'insertion (article 60, Actiris...). Entre une fonction sociale et une fonction de ressources humaines, ils se sentent parfois en porte-à-faux. Les deux fonctions renvoient à des cadres et missions différentes. Une formation plus poussée autour du code de déontologie apparaît pertinente.
- Une AS de CPAS sollicite notre avis : une personne qui n'est pas assistant social, mais qui dispose d'un diplôme en écologie social, peut-elle exercer une fonction de responsable au sein d'un CPAS ?
- Une assistante sociale de CPMS se demande si les éducateurs de l'école sont soumis au secret professionnel.
- Un travailleur social a une double fonction au sein d'une entreprise : responsable hiérarchique et psychologue du service social de l'entreprise pour des mêmes travailleurs.
- Une personne non belge nous demande la liste de diplômes reconnus comme étant valables pour exercer la profession d'assistant social en Belgique.
- Une assistante sociale d'un CPMS nous informe d'un projet modifiant les missions des centres. Elle sera reçue en bureau en mai 2022 pour expliquer ce projet de modifier fortement la mission du PMS et son indépendance par rapport à l'école. Contrôle des étudiants, pratique de contractualisation pour les étudiants problématiques, objectifs évaluable à fixer par le centre... On connaît la chanson !
- Un CPAS essaie d'engager des administratifs pour réaliser une partie du travail des assistants sociaux. De la même façon, un centre Fedasil publie une offre d'emploi pour engager un collaborateur social avec des missions sociales nécessitant des compétences de travailleur social.

Face à la difficulté de trouver des assistants sociaux dans le secteur de l'Aide à la jeunesse, un projet d'arrêté-cadre qui fixe les conditions de qualification du personnel dans l'Aide à la Jeunesse ouvre le travail social à d'autres formations, parfois très éloignées du social.

Il concerne tant les assistants sociaux que les éducateurs, qui se trouvent ici mis en concurrence avec un ensemble de titres éclectiques : podologue, écriture multimédia, kiné, assureur, publicité, relations publiques.

Divers

- Rencontre avec le comité d'éthique et de déontologie de l'APPPSY pour la création d'un Comité de vigilance en santé mentale. Cette envie est

née suite à la modification de l'article 12 du code des psys et de nouvelles législations mettant à mal les pratiques des psychologues. Ils nous contacteront aussi pour avoir des renseignements sur notre mode d'organisation (association de fait, ROI...).

- Rencontre avec trois responsables de service social d'une mutuelle autour de leur étude « *Réformer pour mieux exclure ? Impact de la réforme chômage sur la vie des gens* ».
- La Ligue des Droits Humains nous demande une relecture d'un document autour du secret professionnel pour la commission « enfance et jeunesse ». Nous débattons aussi de l'article 458 ter (C-sil)
- Une concertation de travailleurs sociaux d'hôpitaux décide de se fédérer et d'écrire un code de déontologie pour leur secteur. Ils demandent notre soutien, nous les rencontrons en bureau pour clarifier leur démarche. Les situations complexes qu'ils rencontrent sont parfois des dilemmes éthiques. L'idée est de proposer une formation sur la déontologie aux TS pour aborder dans un second temps les dilemmes éthiques.

3. Journées d'étude, colloques, groupes de travail

Le CVTS est invité à participer à des journées de travail, des groupes de travail organisés par des institutions ou des collectifs.

Nous remarquons aussi que de plus en plus d'écoles sociales nous demandent de présenter aux futurs professionnels l'activité du CVTS et le Manifeste du travail social.

- **Journée d'étude et colloques**
 - Colloque organisé par la coordination sociale d'une commune bruxelloise sur la participation des publics dans le travail social.
 - Présentation du CVTS et du manifeste pour un regroupement de CPAS.
 - Journée d'étude rassemblant des travailleurs sociaux d'une commune, autour du secret professionnel partagé.
 - Colloque organisé par des travailleurs sociaux d'un même secteur qui se sont fédérés (santé)
 - Participation à trois journées de réflexion/débat, organisé par le collectif « travail social en lutte ».
 - La Ligue bruxelloise pour la Santé Mentale décide de lancer un séminaire en ligne autour de questions déontologiques (Confidentialité et Pratiques en santé mentale), suite à la loi sur la qualité des soins. Ils nous demandent d'animer un séminaire.



- Un collectif de travailleurs sociaux réfléchissants sur les MENA demande un éclairage déontologique et éthique sur les situations difficiles rencontrées.
- **Écoles sociales :**
 - Journée de travail rassemblant les maitres de stages, étudiants et enseignants.
 - Présentation du Manifeste pour des étudiants du bloc 3.
 - Deux présentations du CVTS et du Manifeste pour des étudiants de bloc 2.
 - Colloque, organisé par une école sociale, sur la mutation du travail social pour étudiants et professionnels. Animation d'un atelier sur le contrôle.
 - Rencontre avec des enseignants-chercheurs de l'Université de Cergy-Pontoise et de 18 étudiants (master en encadrement, pilotage et développement en intervention sociale). La rencontre mettra en lumière les mêmes constats sur le travail social empêché en France et en Belgique.
- **Groupes de travail :**
 - CPAS et PIIS : Un membre du bureau participe aux réunions régulières de ce groupe qui travaille sur le PIIS (*pour une alternative émancipatrice du PIIS*). Les enjeux sont importants et les acteurs autour de la table ont des regards différents sur la stratégie à mener, même s'ils se retrouvent sur les constats. L'objectif est d'interpeller la ministre et d'interférer dans les décisions (circulaires). On peut aussi constater une faible participation de travailleurs sociaux francophones.
 - Un comité de vigilance en santé mentale s'est organisé. Cette initiative est née d'organisations professionnelles psys très inquiètes des évolutions de leur profession, mais aussi d'une série d'outils qui sont en préparation et qui concernent l'ensemble des professions de santé. Différentes rencontres ont eu lieu pour témoigner de notre travail et de notre organisation. Yahyâ Hachem Samii, directeur de la Ligue Bruxelloise pour la Santé Mentale et membre du bureau du CVTS fait naturellement le pont entre les deux associations.
 - Une association active dans le travail auprès des migrants nous demande de participer à un groupe de travail pour écrire une charte autour du secret professionnel et du SPP.
 - Rencontre de travailleurs sociaux de Charleroi constatant des situations difficiles non rencontrées. Ils ont envie de faire collectifs avec les personnes concernées et développer des ateliers-débats (violence institutionnelle, accompagnement social, politisation du TS et non-action).

- Des travailleurs sociaux de « travail social en lutte » viennent au bureau pour expliquer leur travail et partager nos expériences respectives.
- **Pétition**
 - *Face à la digitalisation des services, les guichets doivent rester ouverts. Revenons à l'humain.*
 - *Secret professionnel et partage de données dans le secteur social-santé.* Le CBCS interviewera un membre du bureau à propos de cette pétition.
 - *Charte des informaticiens publics.*
 - Lire et écrire nous demande de soutenir leur action contre l'ordonnance « Bruxelles Numérique ».
 - *Suppression du statut cohabitant*

4. Articles, cartes blanches et émissions TV

Un membre du bureau a une plume assez aiguisée. C'est en effet souvent Marc Chambeau qui couche sur papier les idées du bureau.

- FEDASIL confie des missions de "gardiennage" à G4S, société mondiale de sécurité : carte blanche
- Offre d'emploi : Une ILA cherche un travailleur social avec un niveau CESS. La description des tâches correspond fortement aux compétences d'un assistant social. La réaction du CVTS sera envoyée à la commune.
- Carte blanche dans le Guide Social pour questionner la proposition politique d'élargir de façon inconsidérée les formations qui donneraient accès aux fonctions psychosociales et éducatives dans l'AAJ.
- La fédération des assistants sociaux indépendants (FASIB) est constituée et nous demande de collaborer. Nous refusons et préparons un texte pour expliquer cette position. Le CBCS interviewe un membre du CVTS sur le même thème.
- Un texte « *le droit à la parole des publics du travail social* » sera la base d'une intervention à la journée de réflexion des coordinations sociales d'une commune Bruxelloise.
- Le Guide social demandait différentes cartes blanches pour présenter les bons vœux de 2023. Ce sera l'occasion de présenter le thème de notre colloque : *nos résolutions pour 2023 sortir des cases pour réaffirmer les fondamentaux du travail social.*
- Le bureau a mis à jour le Manifeste du travail social.
- Le CVTS était l'invité de l'émission « Libres, ensemble » du CAL le samedi 4 novembre 2023. Marc Chambeau, Nia Poskin et Manuel Droogné ont expliqué en quoi le travail social est empêché aujourd'hui, à tel point d'être contraint, dans certains cas, à devenir clandestin. Non



pas pour le plaisir de désobéir, mais bien pour pouvoir continuer à garantir les droits fondamentaux des citoyens qui font appel à leurs services. Du concret, et du plaidoyer !

Après le colloque, une autre participation à l'émission s'effectuera avec Catherine Bosquet, Renaud Maes et Joachim Baudouin.

3. Analyse transversale

Que retenir de ces trois années, que mettre en avant ?

Mettons en avant d'abord le colloque organisé pour l'anniversaire du CVTS, qui demeure un point fort de ces trois dernières années.

20 ans donc que le Comité de Vigilance en travail social observe l'évolution du travail social et agit pour garder au centre des pratiques les valeurs essentielles du travail : la dignité humaine, la place de sujet des personnes accompagnées, la justice sociale, la confidentialité, l'autonomie et la créativité des travailleurs sociaux, l'humanité d'un métier essentiel.

Tout a commencé par le soutien de deux travailleurs sociaux incarcérés parce qu'ils remplissaient leurs missions. Ce comité de soutien s'est transformé en comité de vigilance pour soutenir, former et mobiliser.

Les dix ans ont été l'occasion de souligner que le travail social était de plus en plus empêché. L'écriture du Manifeste en travail social n'était qu'une suite logique pour réaffirmer les repères fondamentaux.

Le travail social ne doit dès lors jamais servir à des fins de contrôle, de garantie de l'ordre public et moral, de désignation des méritants (Manifeste du travail social).

Après 20 ans, le curseur est mis encore un peu plus loin. À travers les témoignages et les rencontres, nous avons fait l'amer constat que de plus en plus de travailleurs sociaux étaient contraints de travailler dans la clandestinité, hors cadre, dans l'ombre pour accompagner au mieux les personnes. Ce travail se fait de manière solitaire ou collective, parfois avec le soutien des directions. Les vidéos projetées pendant le colloque montraient à quoi étaient contraints professionnels et personnes accompagnées...



Voici le programme de l'après-midi :

- ✓ Présentation narrée du CVTS
- ✓ Théâtre forum avec le collectif Libertalia
- ✓ Témoignages du terrain à partir de vidéos réalisés par Pierre Schonbrodt (Centre d'action Laïque) à la librairie Trame
- ✓ Débat en présence de :
 - Renaud Maes, Sociologue UMon, UCLouvain
 - Céline Nieuwenhuys, Secrétaire générale de la Fédération des Services Sociaux
 - Nora Poupart, Assistante sociale membre du Travail social en lutte
 - Edgar Szoc, Président de la Ligue des Droits Humains
- ✓ Apéro pour nos 20 ans : on fait aussi la fête !

Le colloque rassembla 300 personnes ; c'est dire que ce thème résonne dans les pratiques sociales. Les éclairages des intervenants sont venus appuyer des constats amers redondants et l'importance de réagir collectivement.

C'est le message principal qui est ressorti de l'assemblée plénière faisant suite au colloque : faire collectif.

Les métiers du social ne vont pas bien ; les professions d'éducateur et d'assistant social sont des métiers en pénurie. Les réactions politiques ne vont pas dans le bon sens : une partie des missions sont confiées à d'autres formations, de plus en plus éloignées du travail social. Et les employeurs sont face à un principe de réalité ; ils ne sont pas d'accord, mais les services essentiels doivent tourner...

Comment faire collectif ? Comment réagir ? Comment s'extraire d'un travail social devenu travail humanitaire pour devenir agent de changement ?

Les bistrotts du social et le bureau sont peut-être le témoin de cette difficulté de pouvoir s'arrêter.

Les bistrotts du social... une initiative sortie tout droit d'une assemblée plénière : proposer un lieu libre, autogéré, flottant, sans objectif, sans mission, sans évaluation, sans PV. Un lieu pour trinquer, rire, raconter, écouter, se soutenir, reparler sens et valeurs, jurer un peu, pester, imaginer, réseauter ...

Loin du travail quotidien, loin des permanences, des rendez-vous, des maraudes, loin des rapports d'activités, des évaluations, des contrats, des

recherches de subsides, loin des déceptions et des réussites ... juste un lieu humain de résistance.

Une bien belle idée, mais qui a du mal à se développer. Un noyau dur à Charleroi, quelques soirées montoises. Pas assez de forces mobilisatrices à Bruxelles, Liège.

Le bureau est aussi témoin de la difficulté pour les travailleurs sociaux de prendre du temps pour une mobilisation plus transversale. Et ce n'est pas faute d'essayer : nous avons vu quelques professionnels, intéressés par le travail du CVTS, essayer, participer à quelques bureaux, puis renoncer trop essoufflés.

Mais la réussite du colloque est aussi porteuse d'énergie. Le bricolage et la créativité des professionnels sont constants. Les accompagnements, même dans l'ombre, sont signe d'une liberté individuelle et institutionnelle afin d'oser dépasser les cadres pour un positionnement éthique. L'éthique est avant tout un acte, qu'il soit dans l'ombre ou dans la lumière.

Les travailleurs sociaux en témoignaient lors du colloque. Et pas qu'eux...

- ✓ Jean-Michel Longneaux introduisait une conférence à Mons sur la désobéissance comme ceci :
Peut-on désobéir en travail social ? La juste question n'est-elle pas plutôt : pourquoi les travailleurs sociaux ne désobéissent-ils pas plus ?
- ✓ Le manifeste l'aborde évidemment :
Le travail social comporte une dimension critique et subversive qui passe par un nécessaire travail de transformation des structures et des politiques.
- ✓ L'énoncé des principes éthiques en travail social précise :
Nous reconnaissons la nécessité d'un changement conceptuel fondamental, qui consiste à situer la dignité humaine principalement dans le contexte de l'autonomie, à reconnaître l'intersubjectivité et l'interdépendance de la dignité humaine et des droits de l'homme.

Le document invite les travailleurs sociaux à contester l'oppression institutionnelle et à contester les politiques et pratiques injustes.

Enfin, Bernard Hengchen, qui créa le CVTS avec Sylvie et Catherine, s'était inspiré de la *tirade du nez de Cyrano* lors du colloque des 10 ans, pour rappeler ce qu'est le travail social. En son honneur et sa mémoire et pour nos 20 ans, poursuivons par la tirade des « non merci » :

*Chercher un protecteur puissant, prendre un patron,
Et comme un lierre obscur qui circonvient un tronc
Et s'en fait un tuteur en lui léchant l'écorce,
Grimper par ruse au lieu de s'élever par force ?
Non, merci. Dédier, comme tous ils le font,
Des vers aux financiers ? Se changer en bouffon
Dans l'espoir vil de voir, aux lèvres d'un ministre,
Naître un sourire, enfin, qui ne soit pas sinistre ?
Non, merci. Déjeuner, chaque jour, d'un crapaud ?
Avoir un ventre usé par la marche ? Une peau
Qui plus vite, à l'endroit des genoux, devient sale ?
Exécuter des tours de souplesse dorsale ?...*

...

*Non, merci ! non, merci ! non, merci ! Mais... chanter,
Rêver, rire, passer, être seul, être libre,
Avoir l'œil qui regarde bien, la voix qui vibre,
Mettre, quand il vous plaît, son feutre de travers,
Pour un oui, pour un non, se battre, – ou faire un vers*

Encore plus, il nous faut faire collectifs.

Et pour conclure, reprenons une parole échangée lors du colloque :

Pour ne pas être un assistant social (assistant de quoi, de qui ?) mais